



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris
Le 9 novembre 2018

L'ANFH RENFORCE SON OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS DE LA FPH DANS LE CADRE DES GHT

Dans le but de toujours mieux accompagner les changements induits par les Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'ANFH élargit son offre de formation destinée aux établissements et personnels de la Fonction publique hospitalière. Ainsi, pour contribuer à l'appropriation de cette dimension territoriale et à l'acquisition de compétences nouvelles par les professionnels, les Délégations régionales de l'ANFH déploient deux nouvelles offres de formation destinées aux responsables et équipes des fonctions Achats et Systèmes d'Information.

Deux nouvelles offres de formation stratégiques...

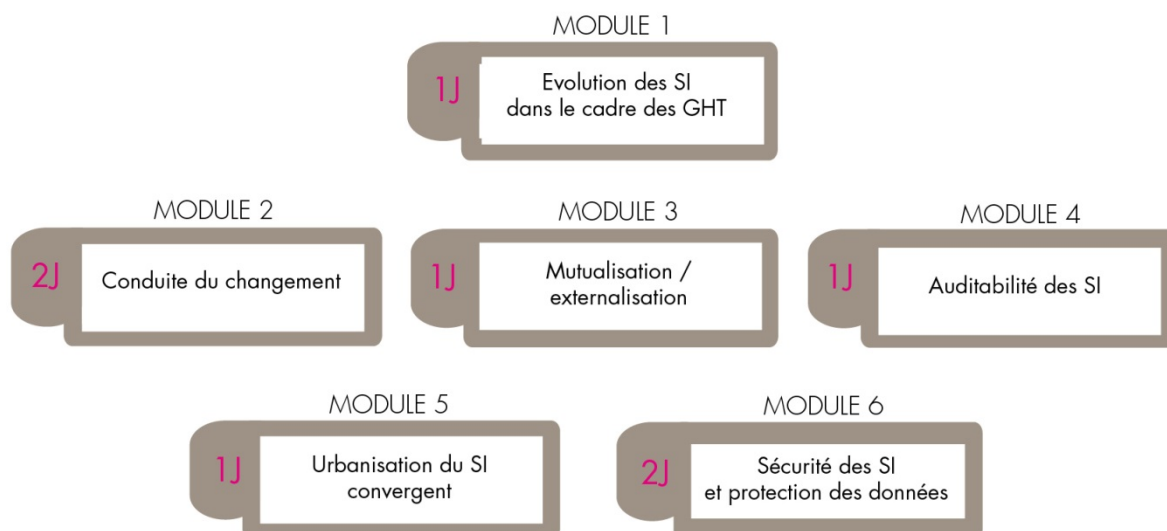
Les enjeux de formation des personnels concernés par ces nouvelles organisations liées aux GHT sont majeurs. Ce constat a incité l'ANFH à proposer une offre de formation adaptée aux défis auxquels doivent faire face les responsables et équipes des fonctions Systèmes d'information (SI) et Achats, au sein des GHT. Construites dans le cadre de groupes de travail associant ANFH, DGOS et professionnels des établissements, ces formations peuvent être mises en place en inter-GHT, pour favoriser le partage d'expériences, ou en intra-GHT, pour mieux prendre en compte chaque contexte territorial.

Parcours de formation modulaire « Système d'Information Convergent » destiné aux personnels des services SI

La mutualisation des systèmes d'information et l'objectif de convergence dans le cadre des GHT ont des impacts sur plusieurs dimensions des SI : stratégie, processus de travail, applications, RH, infrastructures...

D'ores-et-déjà mobilisé par plusieurs GHT, le parcours de formation propose :

- 1 module « tronc commun » visant à fédérer les équipes SI autour d'une compréhension commune des enjeux du GHT ;
- 5 modules destinés à accompagner la montée en compétences des chefs de projet et/ou techniciens SI, au plan organisationnel ou technique, selon leurs missions.

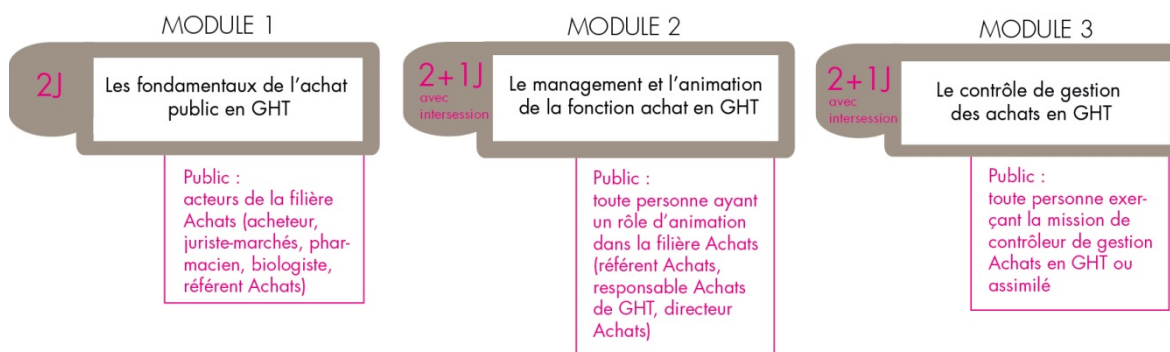


Offre de formation modulaire destinée aux personnels de la fonction Achats

La mise en place des GHT a induit d'importants changements de la fonction Achat et des questions opérationnelles se posent aux acteurs des achats au sein des établissements-supports et parties. L'offre de formation proposée par l'ANFH vise à permettre à chacun d'acquérir des « bonnes pratiques » et outils (cartographie, indicateurs...) et de bien positionner son rôle dans le processus achat du GHT.

Ainsi, l'offre de formation comporte :

- 3 modules destinés à des publics différents.



... qui complètent un dispositif global

Les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) font partie des mesures de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Pour aider les établissements à adapter leur fonctionnement à cette évolution, l'ANFH propose un dispositif de formation et d'accompagnement destiné à la fois aux Directions, personnels médicaux et soignants, fonctions-supports... Ainsi la formation « Résolution de cas pratiques en équipes de Direction », animée selon l'approche du co-développement, ou la formation pluri-professionnelle sur la mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières d'un GHT.

Pour construire la coordination de la formation au sein des GHT, un guide et une formation-action sont également proposés et, en proximité, les Délégations régionales de l'ANFH se mobilisent pour soutenir les dynamiques territoriales de ses adhérents, en termes d'achat de formation et de coordination des plans de formation et de DPC.

[Retrouvez l'ensemble du dispositif de formation et d'accompagnement dans le cadre des GHT sur le site de l'ANFH.](#)

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de **la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements.

En complément de la gestion des 827 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations territoriales œuvrent depuis 1974 pour l'**égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 956 000 personnes.